

Entre limitation de capacité et défaut d'indépendance. Ecueils de la notion d'autonomie pour la théorie de la justice¹

Emmanuel PICAUVET²

1. Problématique

Certains des enjeux essentiels de la justice sociale concernent aujourd'hui les situations sociales comportant des pertes ou des privations de capacités individuelles. Nous nous interrogerons sur la fonction de révélateur que l'on peut associer méthodologiquement aux *pertes d'indépendance* des individus : il s'agira pour nous d'interroger certains aspects de la théorie et de la pratique de ce que l'on peut appeler le "maintien de l'autonomie", qui renvoie inévitablement à la construction institutionnelle d'un modèle du sujet autonome pour la prise en compte des besoins. Les pertes d'indépendance personnelle indiquent plusieurs formes de complémentarité entre les initiatives personnelles, les actions et dispositions chez autrui et, finalement, l'environnement institutionnel. Elles sont importantes pour cerner les enjeux de justice sociale qui s'attachent aux rapports entre les personnes individuelles, les groupes et les institutions – par exemple pour tout ce qui concerne l'expression adéquate des besoins, l'attention adéquate à cette expression et la réponse collective résultante (comportant en général la spécifications de priorités).

Je voudrais tout particulièrement tenter de faire le point sur les enjeux de justice qui concernent le maintien ou la promotion de l'autonomie des personnes lorsque celles-ci perdent une partie de leur indépendance, en particulier du fait du processus de vieillissement. Nous verrons en particulier comment ces questions normatives sont tributaires de représentations concernant l'environnement des personnes : leur milieu de vie, leurs relations avec les proches, leur rapport aux institutions. Les différences

¹ Ce texte reprend certains éléments d'une communication au colloque " Quarante ans de théorie de la justice. De la théorie à la pratique?", Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et université de Californie à Berkeley, Paris, le 7 juin 2013. Le travail s'inscrit dans les Projets PARME (Fondation de France, CHU de Besançon et université de Franche-Comté), CEEI (PRES Bourgogne / Franche-Comté), NORMA (NEXT, Paris- Nouveau Monde) et "Handicap" (programme SYNERGIE, Hautes Etudes-Sorbonne -Arts et Métiers).

² Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Paris, France), UFR 10 (Philosophie) et Centre de Philosophie Contemporaine de la Sorbonne, (composante "Normes, Sociétés, Philosophies").

qu'introduisent les pertes de capacité nous éloignent des modèles de l' "autonomie personnelle" qui prévalent dans les théories modernes de la justice. Ces théories, par différence, jouent cependant le rôle d'un aiguillon face à la dénégation toujours possible de l'autonomie des personnes dans le traitement qui leur est réservé.

Les modèles de l'individu autonome et partiellement indépendant ne se trouvent pas seulement dans les théories de la justice; ils apparaissent aussi, quoique souvent sous une forme implicite, dans les pratiques institutionnelles, et en particulier dans la prise en charge collective des besoins. Formulons donc cette hypothèse de travail: la prise en charge des situations résultant de pertes d'indépendance requiert la référence simultanée à des valeurs sociales relevant des besoins humains d'une part, de l'autonomie d'autre part. En ce sens, il n'y aurait pas lieu d'opposer le bien-être et les valeurs de liberté. Nous verrons qu'en effet les enjeux concrets du maintien de l'autonomie des personnes associent ces deux volets, tout en mettant en jeu l'image que nous formons du rapport de l'individu à son environnement.

2. Pertes d'indépendance, notions de pouvoir et autonomie

2.1. Indépendance et autonomie

Les théories de la justice comme celles d'Harsanyi, de Gauthie, de Nozick et surtout de Rawls ont été critiquées en raison de l'irréalisme de leur conception sous-jacente de la rationalité individuelle et de l'expression de l'autonomie par le choix individuel. C'est l'une des raisons pour lesquelles un grand nombre de recherches sur la justice sociale ont ensuite porté sur des choix en contexte, insérés dans des fonctionnements institutionnels et donnés à comprendre en rapport avec les normes, les valeurs et les relations interpersonnelles de communautés particulières (par exemple l'analyse de la justice locale chez Jon Elster). Or, cela ne fait pas du tout disparaître les enjeux d'autonomie individuelle.

De plus, lorsque les contextes concrets que l'on considère sont des contextes marqués par la grande vulnérabilité, il est clair que l'on se rapproche des positions sociales qui, à un instant donné, sont " les plus désavantagées " dans la société. L'usage du critère du maximin chez Rawls (dans la seconde partie du second principe de justice)

concernait des situations sociales correspondant à une idéalisation des perspectives globales dans la vie telles qu'elles résultent de manière différenciée, pour les uns et les autres, de ce que cet auteur nommait la " structure de base " de la société.

Dans l'usage courant, la référence à une logique dite "rawlsienne" ou "kolmienne" (en référence à l'analyse partiellement convergente de Serge-Christophe Kolm dans *Justice et équité*, 1972) a concerné des situations plus particulières : les situations réellement occupées à un moment donné dans la société. Ainsi, l'argumentation rawlsienne ou kolmienne a été sollicitée dans le sens de l'action prioritaire en faveur des plus démunis, des plus faibles, des plus vulnérables, etc. Dans cette perspective, on ne peut se contenter d'une logique distributive concernant les grandes catégories d'avantages et de charges immanentes à la vie sociale. Il faut entrer dans une logique de la réponse aux besoins, laquelle en peut ignorer les conditions concrètes du respect ou de la consolidation de l'autonomie individuelle chez des personnes qui sont supposées appelées à la liberté.

Essayons de cerner l'impact des limitations de capacités individuelles sur l'autonomie et sur l'indépendance, sans confondre ces notions et en prenant les précautions nécessaires pour éviter que l'une ne devienne subrepticement le modèle de l'autre. Cela nous conduira ensuite à l'examen des différentes significations typiques que revêt le pouvoir des individus sur leur environnement.

Selon l'approche aujourd'hui endossée par l'Organisation Mondiale de la Santé, le *handicap* n'est pas directement assimilable à une anomalie physique ou mentale ; il est plutôt l'inconvénient qui résulte de la déficience ou d'un déficit concernant une fonction ou un organe. Selon la formule de Pierre Schopflin, dans le rapport d'une commission présidée dans le cadre du Xè Plan (1989-1992) :

Est *dépendante* une personne adulte qui dépend d'un tiers pour les actes élémentaires de la vie courante et qui est inapte à réaliser les tâches domestiques lui permettant de vivre seule dans un logement ordinaire.

Si l'on considère le vieillissement comme un processus individuel, on peut dire que ses effets conduisent souvent à une forme ou une autre de dépendance ainsi

comprise. On a pu écrire, ainsi: “ Le vieillissement correspond à un processus biologique, propre à chaque individu [...]. Ce sont les effets du vieillissement qui vont conduire à la dépendance ³”.

Dans ces termes, il y a bien un fait de la dépendance, même s’il ne faut pas sous-estimer la portée de la construction sociale dans la constitution de ce fait, comme y a insisté Bernard Ennuyer dans *Les Malentendus de la dépendance*. En s’organisant face à ce fait en partie construit par convention, ne doit-on pas chercher à conforter les conditions d’une *autonomie* bien comprise plutôt que l’*indépendance* artificiellement recrée ? L’indépendance donne accès à une forme d’autonomie, la dépendance à une autre peut-être, dans laquelle l’assurance de pouvoir agir librement appelle une présence plus importante des autres, ainsi que des relais nouveaux de la perception, de la participation et de l’initiative. En bref, la dépendance, tout en appelant une aide renouvelée et approfondie provenant de l’ensemble de la société, pourrait être la concrétisation de l’autonomie dans certaines situations.

Si l’autonomie est un idéal, il n’est pas certain que l’indépendance en soit le modèle. Certains auteurs – à l’instar de Corine Pelluchon dans ses *Éléments d’une éthique de la vulnérabilité* – mettent en cause les illusions des approches de l’éthique sociale qui reposent sur des modèles d’indépendance individuelle. Il n’est assurément pas acquis que cela doive entraîner une réorientation décisive de l’éthique de la liberté. Quoi qu’il en soit, il importe effectivement de réfléchir à la meilleure manière de se représenter le type de capacités, d’indépendance et de faculté de décision qui joue un rôle important pour l’autonomie de chaque personne, sans privilégier artificiellement des conditions de vie qui passent pour habituelles, voire “normales”.

Lorsqu’on entend restaurer la liberté de choix ou les capacités perdues, en proposant une manière d’émulation artificielle des formes perdues d’indépendance, la question peut se poser : le faut-il vraiment ? Est-ce le plus urgent pour promouvoir l’autonomie des personnes fragilisées ? La présence plus marquée des autres et le besoin nouveau de voir son expression et son action relayées par autrui ne peuvent-ils se

³ Nicole Henry-Crémon *Viellir dans la dignité*, Paris, Syros/ Alternatives, 1990.

traduire dans certains cas par une prise de conscience plus authentique, un rapport renouvelé à la réalité ? On cite souvent en ce sens des rapports humains approfondis et plus satisfaisants, qui pourraient être porteurs d'une plus grande liberté, en particulier si l'on retient l'idée bergsonienne d'une corrélation entre liberté de chacun et expression de la personnalité.

Du point de vue de la promotion équitable de l'autonomie des personnes, l'effort en vue de promouvoir l'autonomie des personnes ne devrait peut-être pas, donc, nous conduire à concentrer notre attention *exclusivement* sur la reconstitution des facultés de choix ou des capacités qui sont typiques des états de non-dépendance. Avec la perte d'indépendance, les actions et les relations sociales qui sont les supports de la liberté ou de l'autonomie subissent quelques changements. Ce sont autant de modifications dans les points d'appui de l'attention et de l'action dans le monde réel, mais l'on peut penser qu'il s'agit de changements qualitatifs que l'on ne peut assimiler à une pure et simple *diminution* de l'ampleur de l'autonomie personnelle, par l'entremise de domaines de choix amoindris.

2.2. Perte d'indépendance et besoins

La question des besoins reste de toute façon prédominante. Quel peut être le principe directeur pour l'expression des besoins des personnes dépendantes et pour leur prise en compte ? Ce ne peut certainement pas être le rêve de la reconstitution des marges de manœuvre qui sont typiques d'une condition apparaissant comme une condition d' " indépendance " (bien qu'il n'y ait de toute façon aucune situation d'indépendance complète authentique). Ce pourrait être plutôt l'accès à une forme acceptable d'autonomie, reliée d'une manière assumée à une condition concrète marquée par une perte d'indépendance. C'est dans cette direction seulement que l'on peut saisir une liberté concrète (une forme d'autonomie propre à un sujet), au-delà de l'étendue d'une " liberté de choix " réduite au spectre mesurable des options ouvertes au choix.

On pourrait formuler l'alternative d'une manière légèrement différente : faut-il promouvoir la reconstitution de capacités brutes, ou bien faut-il plutôt se soucier

de l'aptitude à répondre d'une manière appropriée aux circonstances (le cas échéant, par comparaison avec les formes de vie antérieures, en choisissant des actions autres, modifiées et s'appuyant différemment sur le monde et sur les relations sociales) ? Si l'on s'engage en partie dans la seconde direction, il y a lieu notamment d'accorder de l'attention aux moyens de restaurer *une identité* individuelle, narrative et culturelle, en réaménageant certains liens sociaux et par-là, la communauté. Mais cela suppose toujours, probablement, la référence à un certain type d' " individu ", pourvu de certaines qualités (sa personnalité, ses aspirations, son histoire, ...), servant de modèle pour la prise en charge des besoins dans leur contexte social, technique et médical d'émergence. La part de la convention et des choix collectifs est ici majeure.

2.3 Fragilité , dépendance et relations interpersonnelles

La fragilité est liée à la perte de capacités mais aussi au traitement social des personnes et aux dénis de reconnaissance. Elle est liée aux problèmes de communication et de transmission de l'information sur les besoins. C'est aussi la représentation des autres comme " fragiles " qui les fragilise, dès lors que l'on ne prend plus assez sérieusement en compte leur point de vue, de telle sorte qu'ils/elles peuvent être conduits à la révolte et à des prises de risque vraiment problématiques - comme dans le cas des vieillards surprotégés en institution et qui, ne se sentant pas reconnus et traités comme des personnes libres, tentent des " fugues " parfois dangereuses.

Magalie Bonnet a proposé une approche de l'autonomie que l'on peut qualifier de dynamique, reposant sur les interactions sociales à l'œuvre et en évolution (le soutien reçu, les propositions rencontrées, la réciprocité maintenue ou développée, le contrôle acquis ou retrouvé, etc.). Le soutien réciproque joue un rôle essentiel dans toute cette approche. Selon M. Bonnet, l'autonomie " se différencie de l'indépendance complète, de la liberté totale, de l'individualisme et de l'isolement " ; elle est une façon d'être " moins dépendant " tout en restant " ouvert à l'interdépendance " (p.52). D'où cette approche de M. Bonnet qui prend appui, justement, sur l'interdépendance (p. 52) :

[...] l'autonomie se gagne en prenant appui sur tout ce qui autour de l'être, tisse le réseau social (la mère, le père, les pairs, les amis, la société). Pour la personne âgée, l'isolement et la solitude ne s'assimilent

pas à l'autonomie puisque pour être autonome, il faut pouvoir s'éprouver responsable et en communion avec les autres.

[...] l'autonomie se traduit par un comportement d'échange mutuel, d'écoute, de réciprocité puisqu'elle se cherche dans la communication et le partage. " Et la dépendance renvoie aussi à une logique de lien, de réciprocité. Il serait essentiel, à propos des personnes âgées, d'examiner comment elles participent à cette circulation de dons qui les maintiennent en action dans la relation (p. 52).

2. 4. Relations interpersonnelles et réciprocité

Selon M. Bonnet toujours, il faudrait rapporter la vieillesse dépendante non plus à des images faites d'avance, souvent dérivées de notre expérience personnelle avec certaines personnes (images dans lesquelles les personnes concernées ne se reconnaissent pas forcément), mais plutôt à *des formes " autres " (et qui restent à mieux comprendre...)* d'autonomie, de contrôle de sa propre vie, de flux d'échanges (p.47), de circulation de dons (p. 52), de réciprocité dans les relations humaines – en somme, *un autre modèle de l'autonomie*. C'est en s'intéressant au " système personnel " du sujet âgé, à sa représentation de sa situation, que l'on s'achemine vers l'idée d'un " maintien de l'autonomie par un contre-don apporté par le sujet, donnant ainsi une réponse à l'aide reçue " (p.55).

De là, deux hypothèses de travail gouvernant les entretiens conduits par cette auteure:

- 1° L'autonomie du sujet âgé se donne à voir dans la façon dont il intègre sa dépendance dans un système d'échange avec celui qui lui apporte de l'aide
- 2° Les personnes âgées tendent à dénier leur dépendance pour mieux l'accepter ". Du fait de cette dénégarion, l'aide reçue n'est pas perçue comme une dépendance à autrui . (*ibid.*, p.56).

La perception mentionnée n'est pas une simple illusion ; c'est plutôt un cadrage significatif de l'interaction. A propos de 2°: on voit que la dimension psychologique du cadrage (*framing*) est ici tout à fait essentielle, ce qui rend pertinent l'effort pour cerner le "système personnel " des sujets.

Il y a quelque chose de très concret, comme on le voit dans certains exemples, dans l'association entre bien-être et autonomie (par exemple, le type d'autonomie que l'on associe à la jouissance pleine et entière de certaines capacités). C'est que la jouissance des capacités permet de compter sur ses propres désirs (de ne pas les laisser de côté d'emblée) et d'accepter les risques associés aux actions qu'ils inspirent. Le contrôle sur ce qui arrive est toujours important et qu'il connaît des formes étagées, plus ou moins valorisantes et valorisées ; le contrôle de tâches anodines sans l'aide des autres correspond à un niveau réel mais comparativement dévalorisé du contrôle. Ces éléments viennent donc en soutien d'une thèse générale sur l'autonomie que l'on pourrait résumer en parlant d'*inscription* et de *contrôle* : *inscription contrôlée dans des relations sociales*, possibilité de faire des choix (par ex. se déplacer) ou *contrôle de réalisations* dans l'environnement de la vie quotidienne (par ex. accomplissement d'un certain ensemble de tâches ménagères). Interviennent ici également le rapport aux institutions et donc la manière dont les institutions nous voient (le type de modèle du sujet individuel que les institutions retiennent).

L'importance du contrôle maintenu (ou, dans certaines directions, développé) voisine mal, évidemment, avec certaines représentations courantes de la vieillesse et de ses handicaps comme simple cumul de déficits ou manques engendrant une perte d'autonomie. Ce sont ces représentations qui accompagnent les descriptions appauvries de la vieillesse comme simple dépendance ou comme pure capacité d'être assisté par les autres (les préjugés qui relèvent de l' " âgisme "). Quelle place réserver alors aux capacités proprement individuelles, autrement dit, aux choix possibles entre différentes combinaisons de " fonctionnements " accessibles ? N'est-ce pas à ce niveau que se placent précisément certains des enjeux de l'autonomie ? On pourrait repérer plus particulièrement les éléments les suivants :

- l'aptitude à articuler et à suivre ses propres croyances et ses propres vœux,
- l'aptitude à fixer soi-même ses propres priorités,
- l'aptitude à renoncer au confort ou à des éléments de bien-être matériel

- l'aptitude à négliger certains " fonctionnements " de manière volontaire alors même

qu'ils font l'objet d'une attention sociale ou de pressions sociales soutenues, etc. ?

A la suite des travaux de Rawls sur les biens primaires, les théories de la justice d'inspiration libérale ont poursuivi la reconquête d'une dimension " objective " du bien-être en mettant en avant la thématique des capacités, qui restitue la dimension de choix assumé des personnes face aux biens et services, afin de mieux cerner la contribution de ceux-ci au bien-être, ou bien (si l'on s'inscrit dans le sillage de Simone Weil et de James Griffin) leur contribution à la satisfaction des besoins. Mais ces théories n'ont pas placé au centre des préoccupations la manière dont les biens et services s'inscrivent dans les transactions sociales. C'est à ce niveau que l'on peut discerner l'un des apports les plus décisifs des études appliquées concernant des institutions particulières ou procédant par entretiens.

Ainsi, selon M. Bonnet, il faudrait toujours rester attentif à une dimension de *réciprocité* qui, dans les faits (les perceptions) est bien présente ; la réciprocité est ce qui " fait exister comme un être capable d'élaboration de la situation, de décision et de prestation ". Or, la réciprocité est tout à fait possible lorsqu'il y a dépendance et elle conditionne largement (en la construisant littéralement) la perception des biens et services qui sont en jeu.

Cet acquis nous éloigne d'une vision des choses dans laquelle la dépendance ferait obstacle à la réciprocité et à la possibilité d'échange, avec le risque de ne voir finalement dans le sujet âgé qu'un " bénéficiaire de services " lorsqu'on en vient à considérer les politiques sociales, l'organisation des soins ou, très généralement, les initiatives collectives adossées à la promotion des droits individuels. A l'échelon institutionnel, en tant que bénéficiaire, le sujet âgé risque même d'être constitué comme un sujet d'un certain type, plus ou moins marginal par rapport à la réciprocité sociale alors même que la perception individuelle de l'autonomie et du bien-être révèle souvent tout autre chose.

2.5 Pouvoir et contrôle dans l'autonomie : modèles du rapport sujet/environnement

Nous en venons à souligner, donc, l'importance de l'inscription dans un contexte (milieu de vie et relations humaines) pour la réciprocité et, à travers elle, pour la reconnaissance du sujet individuel affaibli (vulnérable, peu indépendant) comme sujet autonome. Cette inscription dans un contexte n'est pas clairement assimilable à une perte de contrôle ou de pouvoir sur les choses ou sur les événements – une perte qui pourrait être dommageable pour l'autonomie de la personne. C'est ce que l'on peut vérifier si l'on retient pour le " pouvoir " une approche relationnelle.

Si l'on conceptualise le pouvoir comme un concept relationnel, résidant dans le rapport de la personne à son environnement, il se trouve déterminé non pas seulement par les caractéristiques de la personne ou des personnes considérées, non pas seulement par les caractéristiques de la situation, mais aussi par l'interaction entre ces deux groupes de facteurs comme l'ont souligné Coleman et Sjevold. Il faudrait distinguer plus avant, dans la continuité des travaux de Deutsch, trois types fondamentaux de pouvoir :

- le pouvoir de la personne sur son environnement (sa capacité d'influer positivement sur lui) ;
- le pouvoir relationnel : la capacité d'exercer une influence dans le sens voulu sur une autre personne avec laquelle on est en relation ;
- le pouvoir personnel, consistant dans l'aptitude à exercer un contrôle favorable à la satisfaction de ses propres désirs ou souhaits.

Ce type de décomposition vise surtout à montrer qu'un changement positif en termes de " pouvoir " sur sa propre existence peut très bien s'accompagner d'évolutions défavorables pour le même pouvoir envisagé autrement.

Le bien-être allant avec la valorisation de soi, on s'explique que les sujets âgés tels que ceux qui ont été interrogés par M. Bonnet apprécient les activités qui leur permettent de s'inscrire dans des échanges sociaux gratifiants, dans une logique de don et contre-don : apporter un soutien éducatif ou une autre forme d'aide (garder les

enfants, reconforter moralement), donner de l'argent, participer à une association ou travailler pour elle... Il ressort des interviews de M. Bonnet (notamment p. 105) que c'est cela qui donne le plus de bien-être. La combinaison de *réciprocité*, *valorisation* et *reconnaissance* qui permet d'accepter l'aide sans avoir le sentiment d'une perte d'autonomie ou d'indépendance (même si l'aide en elle-même établit objectivement une interdépendance – donc une dépendance, si l'on veut).

On peut cependant souligner la dépendance extrême de la réciprocité par rapport au cadrage des échanges ; inconvénients de la reconnaissance (qui induit la dépendance par rapport à une façade sociale et aux attentes croisées afférentes, et la répression des formes d'expression ou des sentiments ou des aspirations à vivre de telle ou telle façon).

Un aspect important de la promotion d'une réciprocité maintenue est la recherche d'une valorisation adéquate de la contribution actuelle des seniors à la vie sociale.

On peut citer en ce sens la synthèse Agirc-Arrco (p. 10), à propos des axes de développement du plan " bien vieillir " de 2007 :

L'objectif est d'inciter les seniors à participer activement à la vie sociale. La solidarité entre les générations doit devenir un élément structurant du lien social. La valorisation de leurs réalisations (bénévolat, tutorat, création d'associations, transmission de savoir-faire, actions intergénérationnelles,...) doit être facilitée.

L'autonomie est liée au bien-être, lui-même très lié au fait de " se faire valoir et reconnaître ". Voici donc un lien créé avec *les théories de la reconnaissance* (Honneth, Taylor, Pippin,...). Au-delà des capacités et de leur altération, il faut considérer leur reconnaissance et leur lien avec la reconnaissance des personnes à la fois subjectivement et d'après les données objectives de leur traitement en société. C'est à ce niveau notamment que l'intervention des considérations culturelles s'avère importante. Dans un contexte de métissage culturel lié à l'immigration, les considérations multiculturelles ou interculturelles s'imposent aussi.

2.6. Le partage concret entre dépendance et non-dépendance et les rapports de pouvoir

Si l'on suit la direction des travaux tels que ceux de M. Bonnet, "tomber dans la dépendance" aurait à voir avec la renégociation ou la rupture d'un pacte tacite, du mode de vie antérieur. Cela apparaît en cohérence avec l'idée d'une "pouvoir co-actif" de contrôle, que mettent en avant les théoriciens du pouvoir. Il y aurait en effet un lien entre, d'une part, le maintien ou le développement, dans une certaine harmonie, de liens permettant la coopération ou le travail commun et, d'autre part, la perception d'un pouvoir sur la situation (dès lors que le pouvoir ne se réduit pas à la capacité de faire fléchir autrui).

C'est ce qui ressort aussi des analyses du pouvoir non pas comme pouvoir "sur" (le pouvoir de A sur B) mais comme "pouvoir avec" autrui (Coleman et Sjevold). Cela revient à s'intéresser à la co-action et aux aspects autres que coercitifs dans l'exercice d'un pouvoir, y compris pour des partenariats ou des relations familiales. Développer la coopération serait ainsi un moyen de faire refluer le mode unilatéral d'exercice des pouvoirs. Une telle approche enveloppe un certain nombre d'hypothèses de travail : Le pouvoir peut s'accroître pour tout le monde (ce n'est pas un "bien rival" au sens économique) ; il peut se partager ; Les relations de pouvoir sont à double sens et sont potentiellement coopératives ; le pouvoir d'affecter les résultats ou d'opérer des changements peut s'accroître du fait d'une attitude de plus grande ouverture à l'influence des autres. Certains auteurs ajoutent (même si cela manque de clarté) qu'une croyance en une certaine harmonie entre soi-même et l'environnement joue un rôle dans le sentiment de garder un certain pouvoir sur ce qui arrive.

En résumé: on peut chercher à développer une conception positive du pouvoir, accordée à une juste appréciation des contributions des uns et des autres, qui ne soit pas corrélée avec une conception plus ou moins "solipsiste" de l'autonomie (conformément au modèle général du "solipsisme moral" tel que l'a caractérisé la philosophe Isabelle Delpla), d'après laquelle je pourrais être un agent autonome sans me préoccuper de l'autonomie des autres, pourvu seulement que j'arrive à mes fins, éventuellement en imposant aux autres des choses contre lesquelles ils ne peuvent rien.

3. Fonctionnements organisationnels et mise en œuvre des principes

3.1 Enjeux normatifs des politiques ou stratégies relatives aux handicaps du grand âge

Les initiatives relatives à la dépendance liée à des handicaps souvent associés au grand âge visent à promouvoir l'autonomie des personnes, ce qui ne signifie pas forcément le retour à une situation de non-dépendance. Il faut alors clarifier, dans le référentiel éthique de ces politiques, la place des formes de promotion de l'autonomie qui sont tout particulièrement pertinentes pour la situation des personnes âgées en situation de dépendance. L'autonomie peut concerner, au-delà des capacités personnelles dans l'accomplissement de tâches diverses, l'expression des besoins et des attentes, le développement de nouvelles solidarités et de nouveaux liens sociaux, l'inclusion dans la concertation et l'organisation des formes d'aide.

Cela se fait souvent dans une certaine homologie avec les termes utilisés en philosophie dans les théories de la justice, mais les questions de définition et d'interprétation jouent souvent un rôle plus important dès lors que les stratégies collectives sont inscrites dans des fonctionnements institutionnels structurés par des principes explicites et reconnus. Cette problématique institutionnelle n'est pas seulement un champ d'application pour la philosophie. Elle présente un intérêt particulier, du point de vue des études philosophiques actuelles, pour ce qui est de la recherche d'une meilleure compréhension de l'articulation partiellement évolutive entre l'information, l'organisation face à un risque social et les valeurs d'éthique sociale. Je mentionnerai plus précisément, à ce propos, les points suivants :

- la prise en compte de l'information (et sa structuration par les théories, par ex. les théories et mesures [telle la grille AGGIR] de la dépendance et de l'autonomie) ; la constitution de points de référence collectifs pour la description du monde et l'action ;
- la construction épistémologique d'un "risque" d'un nouveau genre (le risque-dépendance associé à l'âge et/ou aux handicaps), au croisement de l'anticipation du futur et de la concertation publique;

- l'adossement à des principes, valeurs, principes et normes pour les choix d'organisation ; la mise en ordre de priorité de ces références normatives.

Les rapports entre valeurs couramment invoquées et normes sociales et juridique sont souvent complexes. Ils sont affectés notamment par les dispositifs de marquage, identification et reconnaissance par lesquels on désigne les individus comme des agents devant se comporter de telle ou telle façon à cause de leurs rapports avec tel ou tel ensemble de normes. On n'attend pas alors seulement la conformité extérieure à certains standards, pas plus que l'on ne se contente de la représentation personnelle des normes et de la réflexion sur elles: on veut que les personnes soient en quelque sorte considérées comme engagées à se comporter de telle ou telle façon. C'est, de plus en plus, le cas des " proches " considérés comme des " aidants naturels " des personnes en perte de capacité.

3.2. L'échelon inter- organisationnel et l'individu

L'examen de la mise en œuvre des principes de justice gagne à prendre en compte les apports de la théorie des rapports inter-organisationnels (RIO). Dans cette théorie, une attention spécifique est accordée aux rapports de pouvoir, avec le concours de différents domaines des sciences humaines et sociales, dont la philosophie. La théorie révèle la complémentarité de différentes facettes de ces rapports et leurs liens avec les approches stratégiques auxquelles se consacre la théorie des jeux. Par exemple, l'un des enjeux du projet PARME (lancé en 2011 au Centre Hospitalier de Besançon et à l'université de Franche-Comté) est d'essayer de mieux comprendre les spécificités de la décision qu'introduisent les rapports inter-organisationnels dont dépend le sort des personnes concernés (les détenus qui sont des bénéficiaires potentiels de soins palliatifs). Il s'agit principalement des relations entre le système pénitentiaire, la justice et les unités médicales.

La perspective évolutionniste sur les RIO, très loin des approches à dominante contractualiste, met en valeur la dimension "subie " des rapports inter-institutionnels et des relations de pouvoir qui engendrent des drames humains considérables. Alors même qu'il s'agit d'exercice du pouvoir – et donc de ce qui relève

de la convention et de la reconnaissance - certaines particularités propres aux rapports inter-organisationnels poussent dans une direction qui n'est pas celle du contrôle par des agents particuliers, mais plutôt celle de l'adaptation à un monde institutionnel qui apparaît difficile à maîtriser et dont les opérations sont malaisément prévisibles. Les caractéristiques en cause semblent être en particulier les suivantes. Les décisions que l'on rencontre dans ce champ donnent beaucoup de poids aux questions de procédure.

On remarque par ailleurs (sans grande surprise) la primauté des acceptations institutionnelles par rapport aux croyances des agents. Tout cela se trouve conjugué aux mécanismes lents d'élimination ou de réforme des modes de coordination, qui peuvent contribuer à expliquer que les décisions - pourtant concertées et organisées - produisent des résultats qui sont regrettés, qui donnent lieu à critique ou condamnation au nom de principes qui sont les mêmes que ceux qui sont reconnus et endossés par les agents. Ces résultats paraissent échapper au contrôle des agents *a priori* capables d'influer sur les situations de délaisement.

Dans la tradition des sciences sociales, la thématique des effets non intentionnels (éventuellement regrettés) des actions intentionnelles a été notoirement associée à l'étude des mécanismes de coordination décentralisés, telle l'économie de marché. Toutefois, des effets du même genre sont aussi à l'œuvre dans des constructions institutionnelles qui relèvent davantage (ou plus clairement) de l'élaboration concertée sur la base de fonctions, de besoins et de circuits formels de communication et de décision. Les aspects insatisfaisants de la situation au regard des soins palliatifs aux détenus nous paraissent illustrer cette possibilité, qui reste à expliquer mieux que par le passé en utilisant les concepts de pouvoir issus de l'analyse des rapports inter-organisationnels.

La situation des détenus ayant à bénéficier de soins palliatifs est exemplaire du problème de dénégation que l'on rencontre lorsque l'on recherche dans la société elle-même l'origine des maux qui affligent les personnes affaiblies ou vulnérables. Elle donne aussi à penser que la privation des relais sociaux habituels et leur remplacement par des

mécanismes institutionnels imposent une barrière théorique - encore assez mal comprise - à la sollicitude pour les personnes.

Du point de vue des théories de la justice, cela suggère aussi que l'impératif de promotion prioritaire de la situation des plus démunis dans la société (librement dérivée des contributions fondamentales de Serge-Christophe Kolm et de John Rawls) se heurte dans la pratique à des difficultés enracinées dans les aspects institutionnels de la vie en société. Les formes institutionnelles du rapport aux personnes peuvent faire obstacle à l'amélioration du sort des plus démunis, tels les prisonniers affaiblis et vulnérables en attente de soins palliatifs ou ayant objectivement besoin de ces soins.

Soulignons que les formes du dialogue institutionnel et de l'expression des volontés ou des besoins, dans les soins ou les formes sociales de la solidarité, sont fortement dépendantes d'une structure informationnelle (en l'occurrence, façonnée par des notions telles que le " projet ", la " volonté ", la " capacité ", le " consentement ", etc.), laquelle est habituellement indissociable de représentations institutionnelles opératoires, dans les champs concernés, de la place de l'individu, du groupe, de l'autorité collectivement instituée et des rapports inter-individuels. Par exemple, les notions opératoires relatives à des projets de vie, même si elles ont une base individuelle, s'articulent néanmoins à des conditions de vie qui incorporent l'environnement social, et se formulent dans le langage, dans des cadres institutionnels.

Conclusion

On peut dire que les incertitudes entourant l'autonomie et l'indépendance (les variations interprétatives autour de ces notions) ont un impact sur la *mise en œuvre* des principes de juste traitement des personnes. Les institutions s'appuient sur certains *modèles* de l'autonomie individuelle et ces modèles sont très liés à des problématiques d'organisation et de prise en charge, avec un aspect " fonctionnel " (au sens de l'endossement assumé d'un rôle social) que l'on ne peut négliger.

Certains mécanismes de prise en charge reposent sur des modèles de la prise de décision autonomes alors que les agents concernés ne sont pas réellement en mesure de réaliser. Plus généralement, la prise en charge des agents diminués ou en attente

d'aide repose sur des modèles tacites de l'insertion de l'être humain individuel dans son environnement humain et institutionnel. On retrouve donc à l'échelon de la réflexion normative institutionnelle les limites des modèles d'autonomie individuelle qui font la part trop belle à des concepts d'indépendance. On remarque l'homologie avec les limites souvent soulignées à propos des théories de la justice concernant l'ensemble de la société. Cela rend sensible l'incidence des interprétations institutionnelles (avec leurs modèles sous-jacents de l'individu et de son environnement). Ces interprétations, en effet, influent sur la mise en œuvre des principes qui se voient reconnaître une signification morale.

Références

Agirc-Arrco [Jean-Pierre Aquino, Vincent Bataille, Philippe Dejardin, Monique Ferry, Florence Martin] 2010 Bien vieillir, étude nationale 2009. Evaluation et perception de l'avancée en âge des personnes accueillies dans les centres de prévention Agirc-Arrco. Paris, Retraite complémentaire Agirc et Arrco.

Bonnet, M. 2001 Vivre âgé à domicile : entre autonomie et dépendance. Paris, L'Harmattan.

Coleman, P.T., Tjesvold, D. 2000 "Positive power", Columbia university, Teachers' College, working paper series.

Ennuyer, B. Les Malentendus de la dépendance. Paris, Dunod, 2002.

Henry-Crémon, N. 1990 Vieillir dans la dignité, Paris, Syros/Alternatives.

Kolm, S-C. 1972 Justice et équité. Paris, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique.

Pelluchon, C. 2012 Eléments d'une éthique de la vulnérabilité. Paris, Editions du Cerf.

Picavet, E. 2012 "Gouvernance et concepts de pouvoir inter-organisationnel", Responsabilité sociale de l'entreprise et gouvernance mondiale. Actes du Congrès 2011 de l'ADERSE (Association pour le Développement des Etudes sur la Responsabilité Sociale des Entreprises), Paris, Economica.

Picavet, E. 2013 " Equality ". International Encyclopaedia of the Behavioral and Social Sciences, nouvelle éd., à paraître.

Picavet E. et Guibet Lafaye C. 2011 " Capacités et concepts d'autonomie dans la construction de la 'dépendance' ". Dans : G. Ferréol, dir., Autonomie et dépendance, Bruxelles, EME & InterCommunications.

Picavet, E. et Guibet Lafaye, C. 2013 " Sur la contribution d'Amartya Sen : éthique des capacités et politiques sociales ". A paraître dans les Actes de la rencontre internationale de Paris (2010) de l'Institut International de Philosophie.

Rawls, J. 1971 A Theory of Justice. Cambridge, Mass., Harvard University Press. Tr. fr. par C. Audard, Paris, Seuil. 2^e éd. anglaise, 1999.

Schopflin, P. 1991 Rapport " Xème Plan : Dépendance et solidarité. Mieux aider les personnes âgées ", réalisé par la commission présidée par M. Pierre Schopflin.